

Pic noir

Dryocopus martius (Linne, 1758)

Code NATURA 2000 : A 236

Enjeu local de conservation moyen

Classification

Ordre : Piciformes

Famille : Picidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	S
Liste Rouge France	/
Liste Rouge Auvergne	DD



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Espèce forestière présente dans toutes les forêts du site, en expansion à l'échelle de la France.

Description générale de l'espèce

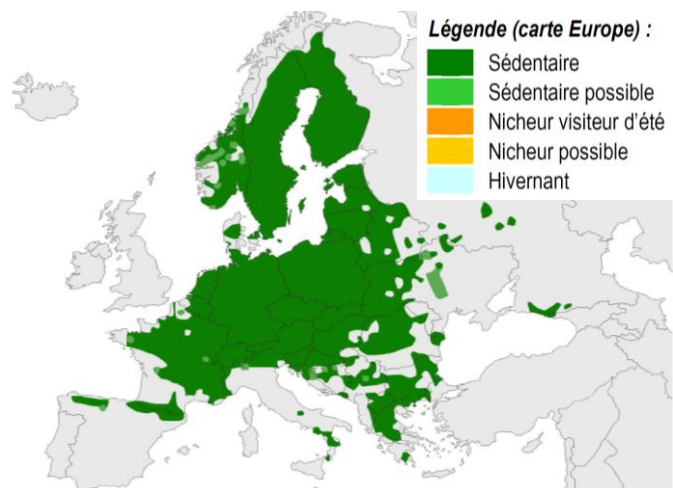
Caractère morphologiques

Le Pic noir est le plus grand pic d'Europe. De la taille et de la couleur d'une corneille, il s'en distingue facilement par ses ailes plus pointues, sa queue longue et cunéiforme, son gros bec blanc et la calotte rouge vif qui couvre toute la tête du mâle mais seulement la nuque de la femelle. Le bec de cette dernière est également plus terne.

Répartition géographique

Sa vaste distribution mondiale couvre l'ensemble du continent eurasiatique, du nord de la péninsule ibérique jusqu'à la Chine et au Japon. L'Europe représente moins de la moitié de l'aire mondiale de l'espèce. Le Pic noir est présent sur tout le territoire continental. Il manque en revanche dans les îles Britanniques et celles de la Méditerranée. Le bastion de l'espèce est russe, mais la Biélorussie, la Pologne, la Roumanie et la Suède accueillent également des populations importantes (Birdlife 2004).

En France, le Pic noir a connu une nette progression numérique et spatiale de ses populations depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Il se reproduit aujourd'hui sur les trois quart du territoire national.



Biologie et écologie

Régime alimentaire

Il se compose de deux principaux éléments : les Hyménoptères (surtout fourmis) et les Coléoptères (Scolytes et Cérambycides). Les fourmis (charpentières) peuvent être obtenues en creusant de grandes cavités dans le tronc d'épicéas ou de sapins dont le bois fragilisé par les attaques de champignons est ensuite parcouru par les galeries de ces insectes. Scolytes et Cérambycides sont prélevés sous l'écorce et dans le bois.

L'hiver, le Pic noir peut repérer des souches pour y prélever sa nourriture malgré une forte épaisseur de neige. Ce régime insectivore est complété par de petits escargots vivant sur les écorces, de myrtilles, et encore par des graines de pins et d'autres résineux.

Reproduction et activités

Le Pic noir habite préférentiellement les vieilles hêtraies ou hêtraies sapinières conduites en futaie. Ces hêtraies peuvent être mêlées de sapin blanc, pin sylvestre ou a crochet, charme, chênes, aulne ou peupliers.

Le nid est construit le plus souvent dans un hêtre, moins souvent, et à défaut, dans un autre feuillu (peuplier, aulne) et plus rarement dans un pin ou un sapin. La parade nuptiale, spectaculaire et bruyante, a lieu au cœur de l'hiver, en janvier ou février.

Migrations

Le Pic noir est strictement sédentaire.

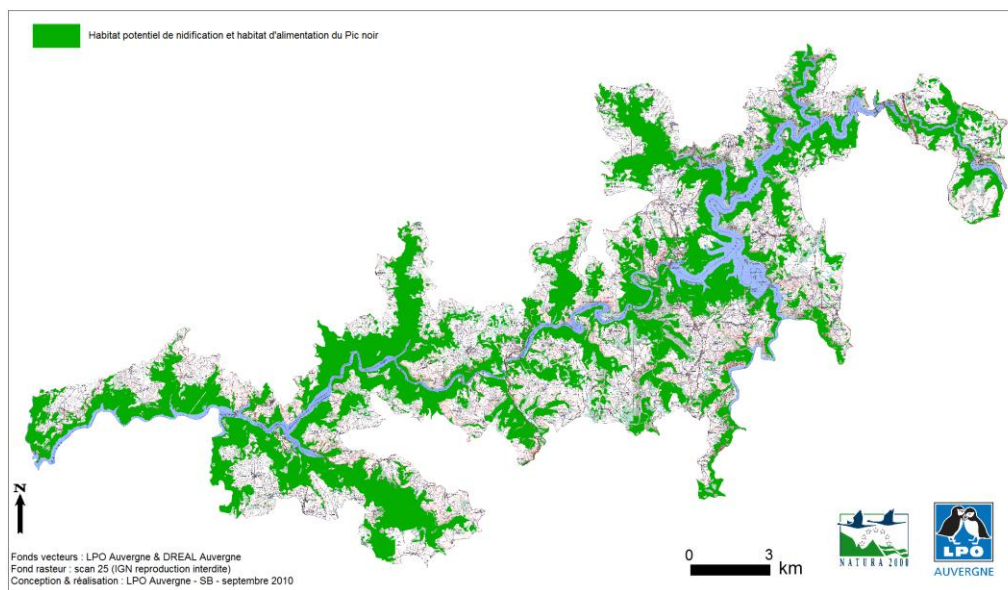
Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les populations européennes ont connues une nette augmentation dans la deuxième moitié du XXème siècle (Birdlife 2004).

En France dans les années 50, ce Pic était confiné aux massifs montagneux : Vosges, Jura, Alpes, Massif Central et Pyrénées. Colonisant les régions de plaine à partir de ces régions, elle a progressivement étendu son aire de présence vers l'est.

Description sur le site

Habitats du Pic noir dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

L'espèce strictement forestière, elle fréquente tous les faciès forestiers du site des Gorges de la Truyère.

Etat de la population

L'effectif de la population est mal connu.

Menaces

Exploitation intensive de la forêt.

Mesures de gestion conservatoire

Maintenir et entretenir les grandes hêtraies et hêtraies sapinières avec des fûts de plus de 80 cm de diamètre, de préférence sans branches basses ;

Conserver tous les arbres à loges ;

Maintenir des îlots de sénescence (de plusieurs dizaines d'arbres) au sein du peuplement, en arbres groupés plutôt que dispersés ;

Conserver en l'état les zones de chablis et les micro clairières riches en souches et " chandelles ".

Bibliographie régionale

- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.